

# Fiche de données de sécurité

## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Informations sur le produit.	115240
Nom:	ODORx Space Spray Cherry
Utilisation recommandée.	Professional Deodorizer
Utilisations déconseillées.	Usage professionnel uniquement
Fournisseur.	Legend Brands ProRestore Products 15180 Josh Wilson Road Burlington, WA 98233 E-Mail: sds@legendbrands.com 800-932-3030  Legend Brands 4520 Eastgate Parkway Mississauga, ON L4W 3W6 800-932-3030
Numéro d'appel d'urgence.	INFOTRAC 1-800-535-5053 (North America) +1-352-323-3500 (International)

## 2. Identification des dangers

Classification en conformité avec la SIMDUT 2015 basé sur loi sur les produits dangereux (LPD).

Risque d'aspiration, catégorie 1

Irritation oculaire, catégorie 2A

Irritation de la peau, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique, catégorie 3 - Peut irriter les voies respiratoires

### GHS Pictograms



### Mention d'avertissement

Danger

### Toxicité Aiguë Inconnue

23.1% du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

### MENTIONS DE DANGER SGH

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de Prudence - Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver visage, mains et toute peau exposée soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

#### Conseils de Prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (Le cas échéant, voir les instructions supplémentaires sur l'étiquette).

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Conseils de Prudence - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

#### Conseils de Prudence - Disposition

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

#### Information additionnelle

Pas d'information

### 3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>HMIRA</u>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30-60	
Benzaldéhyde	100-52-7	10-30	
2-Chlorotoluène	95-49-8	5-10	
Acétate de pentyle	628-63-7	5-10	
Acétate de 2-méthylbutyle	624-41-9	1-5	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	1-5	
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	0.1-1.0	
Acétate de benzyle	140-11-4	0.1-1.0	

### 4. Premiers secours

#### Description des premiers secours.

##### **Conseils généraux.**

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

##### **Inhalation.**

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.

##### **Contact avec la peau.**

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

##### **Contact oculaire.**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Enlever les lentilles de contact.

##### **Ingestion.**

NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau.

##### **Symptômes.**

Voir la section 2.2, Éléments d'étiquette et/ou section 11, Effets toxicologiques.

**Notes au médecin.**

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction.**

**Moyens d'extinction appropriés.**

Jet d'eau. Mousse. Poudre sèche. Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité.**

Jet d'eau abondant.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.**

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés.

**Conseils aux pompiers.**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

**Précautions individuelles.**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**Conseil pour les répondants en cas d'urgence.**

Éliminer les sources d'ignition. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement.**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

**Méthodes de confinement.**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un équipement de protection individuel. Éliminer les sources d'ignition.

**Méthodes de nettoyage.**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Référence à d'autres sections.**

Voir la section 8 pour plus d'informations.

## 7. Manipulation et stockage

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger.**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Mesures d'hygiène.**

Voir la section 7 pour plus d'informations.

**Conditions de conservation.**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine.

## 8. Exposure Controls/Personal Protection

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96**

<b><u>Nom chimique</u></b>	<b><u>ACGIH TLV-TWA</u></b>	<b><u>ACGIH-TLV STEL</u></b>	<b><u>OSHA PEL-TWA</u></b>	<b><u>OSHA PEL-CEILING</u></b>
Acétate de pentyle	50 ppm	100 ppm	100 ppm	N.E.

Acétate de 2-méthylbutyle	50 ppm	100 ppm	N.E.	N.E.
Acétate de benzyle	10 ppm	N.E.	N.E.	N.E.

TLV = Threshold Limit Value TWA = Time Weighted Average PEL = Permissible Exposure Limit STEL = Short-Term Exposure Limit N.E. = Not Established

### Mesures techniques.

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

### Équipement de protection individuelle.

#### Protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau et du corps.

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

## 9. Propriétés physiques et chimiques.

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Cerise
Seuil de l'odeur	Pas d'information
pH	Pas d'information
Point de fusion/point de congélation., °C (°F)	Pas d'information
Point d'éclair., °C (°F)	53 (127.40)
Point/intervalle d'ébullition., °C (°F)	149 - 575 (300.2 - 1067)
Taux d'évaporation	Pas d'information
Propriétés explosives.	Pas d'information
Pression de vapeur.	Pas d'information
Densité de vapeur.	Pas d'information
Densité. (g/cm <sup>3</sup> )	0.880
Hydrosolubilité.	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage.	Pas d'information
Température d'auto-inflammabilité., °C	Pas d'information
Température de décomposition.	Pas d'information
Viscosité, cinématique.	Pas d'information

### Autres informations.

Teneur en composés organiques volatils (COV).	>90%
Density, lb/gal	Pas d'information

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité.

Stable dans les conditions normales.

### Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses.

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**Conditions à éviter.**

Agents comburants forts.

**Matières incompatibles.**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**Produits dangereux résultant de la décomposition.**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**11. Informations toxicologiques**

**Informations sur les effets toxicologiques.**

**Toxicité aiguë.**

**Préparation**

Pas d'information

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH.

ETAmélange (oral)	4,068.9 mg/kg
ETAmélange (dermique)	3,518.8 mg/kg

**Informations sur les composants.**

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 Oral</u>	<u>LD50 Dermal</u>	<u>LC50 Inhalation</u>
100-52-7	Benzaldéhyde	1292 mg/kg Rat	>1250 mg/kg Rabbit	N.I.
628-63-7	Acétate de pentyle	6500 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	>6000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	N.I.
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	5200 mg/kg, 4400 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	N.I.
140-11-4	Acétate de benzyle	2490	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

**Corrosion cutanée/irritation cutanée.**

IRRITANT POUR LA PEAU.

**Domage/irritation de l'œil.**

Pas d'information

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée.**

Pas d'information

**Ingestion.**

Pas d'information

**Mutagénicité sur les cellules germinales.**

Pas d'information

**Cancérogénicité.**

Pas d'information

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>IARC</u>	<u>NTP</u>	<u>OSHA</u>
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	IARC Group 2A, IARC Group 3	-	-
140-11-4	Acétate de benzyle	IARC Group 3	-	-

**Toxicité pour la reproduction.**

Pas d'information

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.**

Pas d'information

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.**

Pas d'information

**Danger par aspiration.**

Pas d'information

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE**

Pas d'information

## 12. Informations écologiques

### Toxicité.

14.24% du mélange constitué de composants de toxicité aquatique inconnue

### Effets écotoxicologiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	-	LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.4 mg/L	-
Benzaldéhyde 100-52-7	-	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 10.6 - 11.8 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 12.69 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.8 - 1.44 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 6.8 - 8.53 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 7.5 mg/L	-
Acétate de pentyle 628-63-7	-	LC50 96 h Lepomis macrochirus 650 mg/L	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	-	LC50 96 h Pimephales promelas 2200 mg/L	-
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	-	LC50 96 h Pimephales promelas 0.619 - 0.796 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 35 mg/L	-

### Persistence et dégradabilité.

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### Potentiel de bioaccumulation.

Éviter tout rejet dans l'environnement.

No. CAS	Nom chimique	log POW
100-52-7	Benzaldéhyde	1.4
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	4.38
140-11-4	Acétate de benzyle	1.96

### Mobilité dans le sol.

Pas d'information

### Autres effets néfastes.

Pas d'information

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Guide d'élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

## 14. Informations relatives aux transports

Précautions de transport spéciaux: Pas d'information

### DOT

Shipping Name: Not regulated

Note: According to 49 CFR §173.150(f)(1), this material was reclassified as a combustible liquid. This provision does not apply to transportation by vessel or aircraft, except where other means of transportation is impractical.

### IMDG

Nom UN: Flammable Liquid, N.O.S. (AROMATICS AND ALCOHOLS)  
 Classe de danger: 3  
 Numéro ONU: 1993  
 Groupe d'emballage: III  
 Information additionnelle Limited Quantity if less than 5 L

**IATA**

Nom UN: Air transport is not recommended.

**15. Informations réglementaires****Règlements internationaux :**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECI</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AIIC</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme

**TCSI**

<b>TSCA</b>	Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.
<b>DSL</b>	Liste canadienne des substances domestiques.
<b>DSL/NDSL</b>	Canadian Domestic Substances List/Canadian Non-Domestic Substances List
<b>EINECS/ELINCS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées.
<b>ENCS</b>	Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.
<b>IECSC</b>	Inventaire chinois des substances chimiques existantes.
<b>KECL</b>	Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.
<b>PICCS</b>	Inventaire philippin des substances et produits chimiques.
<b>AIIC</b>	Inventaire australien des substances chimiques.
<b>NZIoC</b>	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques.
<b>TCSI</b>	Taiwan Chemical Substance Inventory

**OTHER FEDERAL REGULATIONS:**

Pas d'information

**SIMDUT canadien:**

Ce SDS a été préparé conformément aux règlements commandés de produit excepté l'utilisation des 16 titres.

Code SIMDUT B3,D2A

**16. Autres informations**

**Date de Révision:** 8/29/2023 **Remplace:** 5/4/2023

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Revision Description Changed  
 Product Composition Changed  
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
 02 - Hazards Identification  
 09 - Physical & Chemical Information  
 11 - Toxicological Information  
 15 - Regulatory Information  
 Substance Chemical Name Changed  
 Substance Hazardous Flag Changed  
 Substance Hazard Threshold % Changed  
 Revision Statement(s) Changed

**Fiche de données de sécurité créé(e) par:** Regulatory Department

**Evaluations HMIS:**

<b>Santé:</b>	3	<b>Inflammabilité:</b>	2	<b>Danger Physique:</b>	0	<b>Protection individuelle:</b>	X
---------------	---	------------------------	---	-------------------------	---	---------------------------------	---

**NFPA Ratings:**

<b>Santé:</b>	3	<b>Inflammabilité:</b>	2	<b>Instabilité:</b>	0	<b>Physique et Chimique:</b>	-
---------------	---	------------------------	---	---------------------	---	------------------------------	---

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé, N.I. = Aucune information

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.